

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2024

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL77

présenté par
M. Chenevard, rapporteur

ARTICLE 16

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel supprime l'alinéa 9 de l'article 16 qui est redondant avec l'alinéa 10.